Paris : sanction «proposée» pour port du voile par une agent de surveillance

04/03/2010 à 20h56

Le conseil de discipline de la préfecture de police (PP) a proposé aujourd'hui une peine de deux ans d'interdiction de fonction, dont dix-huit mois avec sursis, contre Nora B., une femme agent de surveillance de Paris (ASP), suspendue de ses fonctions pour avoir porté le voile islamique «*simple*» dans un service de police.

C'est le préfet de police qui doit maintenant se prononcer, dans un délai qui n'a pas été précisé, sur la peine proposée. Si la peine demandée est confirmée ***cela équivaudrait pour la fonctionnaire à une suspension de six mois sans salaire****, a-t-on précisé.*

Nora B. a été suspendue en novembre 2009 par le préfet de police de Paris ***après avoir été à plusieurs reprises admonestée par sa hiérarchie.*** *Affectée dans le XIème arrondissement de Paris et chargée de la régulation de la circulation dans la capitale, elle portait dans le service de police où elle est affectée le voile. Elle a toujours refusé de l'enlever.*

Elle devait comparaître le 4 février dernier devant le conseil de discipline, mais elle en avait demandé le report en raison de problèmes familiaux.

Source : Le Figaro